

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°42 / 2023

**Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-trois
le 22 juin à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à GARCIN Valérie).

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain.

OBJET : Modification du plafond des titres restaurant.

Madame le Mairie précise que depuis le 1^{er} janvier 2023, en raison de l'inflation, le plafond d'exonération des titres UpDéjeuner pour la part employeur est fixé à 6,50 €.

Ainsi, la valeur nominale du titre restaurant s'élève désormais à 10,83 € (participation employeur à hauteur de 60%).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve la modification du plafond des titres restaurant.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

